

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181214-0000019780-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-12-1

Séance du vendredi 14 décembre  
2018

### **MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif aux moyens des Directions fonctionnelles de l'administration générale, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 13 178 923 € et générera des recettes d'un montant de 98 100 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A et détaillées en annexe I de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction des systèmes d'information :

### En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 707 018 €
- en investissement : un crédit de paiement de 5 491 785 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 491 585 €

### En recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 88 100 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction appuis juridique et documentaire :

### En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 518 400 € repartit comme suit :
  - service juridique : 140 000 €
  - service documentation et veille : 132 300 €
  - service administratif de l'Assemblée : 246 100 €

### En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction générale des services :

### En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 345 520 € repartit comme suit :
  - concours divers de la Direction générale des services : 80 000 €
  - service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques : 265 520 €
- en investissement : un crédit de paiement de 17 500 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour le Cabinet :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 258 700 €.

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction de la communication :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 775 000 €
- en investissement : un crédit de paiement de 65 000 € et un total d'autorisation de programme de 65 000 €

- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I du présent rapport ;

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.